



## **Résolution pour le Sommet Européen de Printemps 2004,**

**25 – 26 March 2004 (“Sommet de Printemps”)**

**Assumer ses responsabilités sans se rejeter la faute:**

**Parvenir à la cohésion sociale pour une Europe durable**

---

***En bref: à l’occasion du sommet de Printemps la Plate-forme Sociale lance un appel aux gouvernements à prendre leurs responsabilités en matière sociale. La décision prise en 2000 d’équilibrer les politiques doit être réitéré et mise en œuvre. La compétitivité et la croissance ne peuvent pas seules garantir une société prospère, équitable et inclusive.***

---

### **Table des matières**

<b>I.</b>	<b>Introduction</b>	<b>1</b>
<b>II.</b>	<b>Des emplois plus nombreux et de meilleure qualité pour l’Europe: vers une politique active de l’emploi</b>	<b>3</b>
<b>III.</b>	<b>Moderniser la protection sociale</b>	<b>5</b>
<b>IV.</b>	<b>Promouvoir l’inclusion sociale</b>	<b>6</b>
<b>V.</b>	<b>L’éducation et la formation pour vivre et travailler dans la société de la connaissance</b>	<b>8</b>
<b>VI.</b>	<b>Améliorer les processus existants</b>	<b>9</b>
<b>VII.</b>	<b>Mobiliser les moyens nécessaires</b>	<b>10</b>

*Ce document a été rédigé par les membres de la Plate-forme Sociale et adopté le 17 Mars 2004.*

## **I. Introduction**

En mars 2000 à Lisbonne, les dirigeants de l'UE adoptent une vaste stratégie sur dix ans de revitalisation économique et sociale. En 2001 à Göteborg ils ajoutent une dimension environnementale afin de développer une vision complète et progressiste de l'Europe. Ils admettent qu'une approche à court terme et unilatérale ne réalisera pas le type de société équitable, inclusive et prospère que l'Europe souhaite voir apparaître.

**Malheureusement, quatre années se sont écoulées et des pans entiers et très importants de la stratégie ont été oubliés, tandis que les gouvernements rechignent à tenir leurs promesses. Tout en réaffirmant ouvertement l'importance de la justice sociale, les gouvernements, dans la pratique, refusent la responsabilité de mettre en œuvre les dimensions sociales de la stratégie.**

*Plus grave encore: les initiatives de politique sociale concourent à nier la responsabilité des politiciens et à stigmatiser les populations à la marge de la société, accusées d'être à la source des lenteurs dans la création d'emploi et de notre incapacité à mettre un terme à l'exclusion sociale.*

**Le temps est venu pour nos dirigeants d'assumer leurs responsabilités et de prendre les actions nécessaires pour réaliser les objectifs sociaux.**

Un des principaux objectifs du Sommet de Printemps 2004 sera « une croissance durable ». Certains décideurs ont reconnu qu'une croissance durable n'est possible que si la croissance soutient les objectifs de cohésion sociale, d'inclusion sociale et de protection de l'environnement. Cependant, tout semble indiquer que, dans la pratique, les gouvernements souhaitent trahir leurs citoyens en évitant discrètement de mettre en œuvre les mesures indispensables pour réaliser ces objectifs<sup>1</sup>. L'Europe va-t-elle naïvement succomber à la tentation d'une croissance à tout prix ?

Le Conseil européen de Printemps de cette année a la responsabilité de remplir sa promesse d'une revitalisation économique et sociale en Europe. Il doit procéder à une large analyse, se pencher sur les effets à long terme d'une politique sociale et environnementale de piètre qualité et prendre en compte leur impact financier<sup>2</sup>. On ne peut tolérer que la croissance se fasse au détriment du social ou de l'environnemental, en particulier dans une Union élargie de 25. Il faut, dès lors, combler le fossé qui sépare la théorie de la réalité et investir dans des politiques sociales efficaces qui s'attaquent de front à la pauvreté et à l'exclusion sociale. Cela n'est possible que si les politiques économiques, sociales et environnementales sont élaborées dans un objectif de soutien mutuel, sans la hiérarchie d'objectifs politiques qui existe pour l'instant.

Il existe un déni collectif de la gravité de la situation. Le décalage entre les discours et les réalités constitue un défi majeur pour la sauvegarde de nos équilibres démocratiques. L'absence de volonté politique pour lutter contre l'exclusion fait le lit de l'extrémisme mais aussi de conflits sociaux futurs. Ce sont souvent les pauvres et les marginalisés qui se détachent les premiers de la citoyenneté.

Un des problèmes et l'absence d'instruments et de moyens rigoureux pour assurer la mise en œuvre des objectifs de Lisbonne. Des structures doivent être mises en place de façon transparente et en permettant la participation de tous.

---

<sup>1</sup> Le Rapport au Sommet de Printemps 2004, "Réalisons Lisbonne: Réformes pour une Union Élargie", montre que l'accent est placé de manière disproportionnée sur un objectif de croissance non durable

<sup>2</sup> "Costs of Non-Social Policy: Towards an Economic Framework of Quality Social Policies – and the Costs of not Having Them", Report à la DG Emploi et Affaires Sociales, Dr Didier Fouarge, Janvier 2003

La Plate-forme sociale espère que l'adoption de la nouvelle constitution européenne permettra de mettre en place les fondements d'une société plus juste. Entre temps la Plate-forme sociale attend des gouvernements de l'Union Européenne qu'ils prennent leurs responsabilités afin de faire de l'Europe une Europe sociale.

Dans le présent document, la Plate-forme sociale revient sur certains des objectifs de Lisbonne<sup>3</sup> et formule une série de demandes concrètes à l'intention du Conseil européen de Printemps, afin que l'Europe prenne la voie d'un avenir durable.

## ***II. Des emplois plus nombreux et de meilleure qualité pour l'Europe: vers une politique active de l'emploi***

**\*La Plate-forme sociale demande la mise en place d'une approche visant "des emplois plus nombreux et de meilleure qualité", qui viserait la création d'emplois de qualité et éviterait de stigmatiser les chômeurs\***

Plus précisément, nous demandons au Conseil européen de printemps de :

- Adopter une approche globale de la lutte contre le chômage, qui prenne en compte les raisons complexes du chômage et trouve des solutions adaptées, dont la création de plus d'emplois, la formation formelle et informelle, et qui, au lieu de rejeter la faute sur ceux qui n'ont pas d'emploi, assure leur accompagnement. L'approche européenne de l'emploi doit réellement viser « des emplois plus nombreux et de meilleure qualité » et prévoir des mesures positives afin d'aider les plus vulnérables à trouver des emplois de qualité.
- Privilégier et mettre en place des incitants non financiers d'aide à la réintégration professionnelle, dont des services de garde d'enfants abordables et de qualité et une aide aux personnes âgées ou aux personnes handicapées.
- Entreprendre de mettre en œuvre dans leur totalité les directives de l'UE en matière de lutte contre la discrimination dans l'emploi, et promouvoir de manière positive des mesures nationales de lutte contre les discriminations.
- S'engager à s'attaquer aux facteurs sous-jacents qui entraînent des inégalités entre les sexes en matière d'emploi, de chômage et de salaires, et procéder à une intégration systématique de la dimension genre dans les politiques actuelles et nouvelles concernant l'emploi.
- Reconnaître, renforcer et soutenir les organisations société civile et reconnaître leur rôle d'employeur, de créateur d'emplois, et d'acteur dans l'aide à la transition vers l'emploi.

L'emploi est un moyen important de sortir de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Cependant, une analyse des chiffres figurant dans le projet de Rapport conjoint sur l'Emploi (RCE) de cette année montre que, 11.4 millions des personnes en situation de pauvreté ont un emploi, tandis que seuls 5 millions sont au chômage<sup>4</sup>. Cela montre de manière évidente que, si la création d'emplois revêt une grande importance en période

<sup>3</sup> Les titres de section viennent des Conclusions de Lisbonne

<sup>4</sup> Chiffres basés sur l'information contenue dans le Rapport conjoint sur l'Inclusion Sociale adopté par le Conseil Emploi et Affaires Sociales du 4 mars 2004 et les données Eurostat relatives à l'emploi.

d'accroissement du chômage, l'aspect « de meilleure qualité » dans l'objectif « des emplois plus nombreux et de meilleure qualité » ne peut être négligé. Le rapport de la Task Force « Emploi » souligne combien il est important d'améliorer la qualité des emplois pour stimuler l'efficacité et la productivité de l'économie et pour réintégrer durablement les populations sur le marché du travail<sup>5</sup>.

Tout en soutenant une approche axée sur l'objectif visant « des emplois plus nombreux et de meilleure qualité », la plate-forme sociale se préoccupe fortement de la philosophie qui transparaît dans la récente Communication de la Commission : « Moderniser la protection sociale pour des emplois plus nombreux et de meilleure qualité : une approche globale pour rendre le travail rémunérateur »<sup>6</sup>. L'expérience des Etats membres qui ont déjà opté pour cette approche montre qu'elle sert principalement à stigmatiser les populations concernées et qu'elle risque de les reléguer dans des emplois mal payés et de piètre qualité. Elle crée également une relation négative entre les autorités publiques et le citoyen, ce qui s'avère contre-productif. Les Chefs d'Etats et de Gouvernements manqueront aux responsabilités adoptées à Lisbonne s'ils ne reconnaissent pas que la tendance à stigmatiser les sans-emploi non seulement repose sur des préjugés non fondés, mais qu'en plus elle ne produit aucun des résultats escomptés, et que forcer les sans-emploi à accepter un emploi de mauvaise qualité est inacceptable.

Les dirigeants de l'UE doivent impérativement s'engager à mettre en œuvre des mesures d'aide à la réintégration professionnelle des groupes qui sont déjà confrontés à la précarité du marché du travail. Augmenter le taux d'emploi sans mesure d'accompagnement n'ouvrira pas le marché du travail aux populations menacées d'exclusion sociale. En outre, comme l'indique le rapport conjoint sur l'emploi (RCE)<sup>7</sup>, l'accès au marché du travail risque d'être encore plus difficile pour ces mêmes groupes. Il s'agit des populations handicapées, des migrants, des minorités ethniques, des familles mono-parentales, des jeunes en abandon scolaire et des travailleurs âgés. Des mesures cibles d'aide à la réintégration professionnelle s'imposent d'autant plus à la lumière des récentes augmentations du chômage, qui pourraient présager d'un accroissement de longue durée et de l'apparition de risques d'exclusion sociale. Le rapport de la Task Force « Emploi » souligne l'importance de mesures d'accompagnement de ces catégories pour les aider à accéder au marché du travail<sup>8</sup>.

La Communication de la Commission "Rendre le travail plus avantageux" met en exergue l'importance d'incitants professionnels non financiers : garde des enfants, formation et apprentissage tout au long de la vie. Ces mesures revêtent une importance toute particulière pour les femmes qui, plus que les hommes, sont susceptibles de devoir assumer des responsabilités de garde et de cesser temporairement de travailler, ainsi que pour d'autres groupes vulnérables. Si suffisamment de ressources et de dispositions légales y sont consacrées, ces mesures peuvent réellement changer la donne professionnelle de nombreuses personnes. Ce type d'approche positive doit être renforcée, par exemple en étendant la vision globale des dispositifs de garde des enfants à la garde de toutes les personnes à charge, comme les personnes âgées ou handicapées, et en garantissant un logement décent et abordable, l'enseignement et des services sociaux de haute qualité.

Un des obstacles à l'emploi pour un grand nombre des groupes vulnérables mentionnés ci-dessus, dont les lesbiennes et les homosexuels, reste la discrimination ; voilà pourquoi il est crucial de mettre en œuvre les législations et mesures relatives à la lutte contre les discriminations afin de combattre le chômage. Les mesures de lutte contre les

---

<sup>5</sup> « *Emplois, Emplois, Emplois: Créer plus d'emplois en Europe* » Rapport de la Task Force Emploi présidée par Wim Kok, novembre 2003

<sup>6</sup> Communication de la Commission : « Moderniser la protection sociale pour des emplois plus nombreux et de meilleure qualité : une approche globale pour rendre le travail rémunérateur » (COM (2003) 842)

<sup>7</sup> Rapport conjoint sur l'Emploi (6560/04) adopté par le Conseil Emploi et Affaires Sociales, 4 mars 2004

<sup>8</sup> Par exemple la page 33-46

discriminations contribueront également à stimuler l'emploi des travailleurs âgés – malgré une augmentation du taux d'emploi des travailleurs âgés, la cible de 50% reste encore très éloignée.

Le rapport conjoint sur l'emploi (RCE) montre que le taux d'emploi chez les femmes continue à s'améliorer, même si les efforts ne peuvent se relâcher au risque de rater la cible de plus de 60% en 2010. Cependant, les plans d'action nationaux d'octobre 2003 (PAN) sur l'Emploi (la première tranche des PAN basée sur les nouvelles lignes directrices « emploi ») ne considèrent pas l'égalité entre les hommes et les femmes comme un objectif transversal. D'après le projet de RCE, les efforts entrepris par les Etats membres se limitent à augmenter la participation des femmes et à réduire le chômage et les fossés de chômage, sans s'attaquer aux facteurs qui sous-tendent les inégalités d'emploi et de salaires entre les hommes et les femmes. Le processus d'intégration transversale de la dimension genre continue à se dérouler d'une manière non systématique, sans évaluation de l'impact des systèmes actuels et des nouvelles politiques sur le genre.

### **III. Moderniser la protection sociale**

**\*La plate-forme sociale demande au Sommet de Printemps de renverser le discours actuel sur la protection sociale et de replacer les objectifs d'inclusion sociale et de cohésion sociale au centre des politiques de protection sociale\***

Plus précisément, nous demandons au Conseil européen de Printemps :

- De reconnaître le travail non rémunéré de soins à la personne impliquant plus de 4 heures par jour comme une forme d'emploi et en assurer le décompte dans les retraites.
- De reconnaître que le rôle des systèmes de protection sociale dans la lutte contre la pauvreté doit demeurer au cœur de la réforme de ces systèmes
- D'assurer que dans le processus de réforme des systèmes de protection sociale qu'une attention toute particulière soit accordé à ceux qui sont le plus à risque d'exclusion et de pauvreté comme par exemple, les femmes, les parents seuls, les enfants, les travailleurs âgés, les chômeurs de longue durée et les immigrés. Une évaluation d'impact doit être réalisée pour ces groupes avant l'adoption de nouvelles mesures.

Il apparaît clairement que l'approche basée sur l'objectif de « rendre le travail avantageux »<sup>9</sup> se définit en fonction du financement des systèmes de protection sociale, plutôt que par rapport aux objectifs d'inclusion sociale. Il est frappant que les objectifs de la stratégie « inclusion sociale » n'apparaissent nulle part dans la Communication. En poursuivant cette approche de la réforme de la protection sociale, les Chefs d'Etats et de Gouvernements abdiquent leur responsabilité de mettre en œuvre les objectifs de Lisbonne et mettent en danger la création d'une société durable.

L'expérience des membres de la Plate-forme sociale nous montre que cette approche entraîne déjà des réductions d'indemnités, ou l'apparition de travail obligatoire, ce qui crée plus de pauvreté et d'exclusion sociale et va à l'encontre du modèle social européen.

<sup>9</sup> Communication de la Commission : « Moderniser la protection sociale pour des emplois plus nombreux et de meilleure qualité : une approche globale pour rendre le travail rémunérateur » (COM (2003) 842)

Le projet de Rapport conjoint sur l'Inclusion sociale montre de manière évidente le lien direct qui existe entre les niveaux de dépenses pour la protection sociale et les niveaux de pauvreté.

Si l'argument semble tenir la route d'un point de vue économique, nous estimons que cette approche, en augmentant la pauvreté et l'exclusion, induira tous les coûts de l'absence d'une politique sociale. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement doivent impérativement veiller à ce que les systèmes de protection sociale soient réformés d'une manière qui leur permettrait de satisfaire les besoins du monde moderne tout en jouant leur rôle de garant contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Cette demande n'entraînera pas des coûts excessifs. Au contraire, des recherches montrent qu'investir dans les systèmes de protection sociale est productif et que l'absence de bonne politique sociale coûte cher à la société.<sup>10</sup>

La Plate-forme sociale recommande que le Conseil demande à la Commission d'entreprendre une étude européenne sur l'adéquation des retraites en attachant une attention particulière à la dimension de genre. Plus spécifiquement le besoin des familles, dans leurs formes diverses doit être prise en compte en matière de protection sociale.

#### **IV. Promouvoir l'inclusion sociale**

**\*La Plate-forme sociale souhaite mettre en évidence les 6 objectifs contenus dans le Rapport "Inclusion sociale" destiné au Conseil européen de Printemps et souligne qu'il est indispensable pour les Etats membres et pour les Institutions européennes d'entreprendre les efforts nécessaires pour les réaliser au même titre que les autres objectifs de Lisbonne\***

Plus précisément, nous demandons au Conseil européen de Printemps de :

- Agir pour une plus grande visibilité des Plans d'action nationaux (PAN) concernant l'inclusion sociale aux échelons de l'UE et des Etats membres et s'engager à mettre en œuvre les objectifs prévus dans ces mêmes plans; il s'agit notamment d'analyser tous les domaines politiques afin de vérifier qu'ils se soutiennent mutuellement.
- Respecter l'accord concernant une cible européenne de réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale et un renforcement de la stratégie européenne sur l'Inclusion sur la base des lignes directrices et des recommandations de l'UE.
- Demander que les nouveaux règlements des programmes des fonds structurels prennent en compte l'existence de la stratégie européenne sur l'Inclusion et prévoient que les fonds structurels apportent une aide financière à la mise en œuvre des actions prévues dans les Plans d'action nationaux sur l'Inclusion.
- Renforcer la pratique qui consiste à vérifier l'impact des politiques et actions de lutte contre l'exclusion sociale sur la dimension genre.
- Envoyer un signal fort et positif dans le débat sur la migration et l'intégration, en assumant la responsabilité de la mise en place d'un environnement positif pour la réalisation des mesures efficaces de promotion de l'intégration.

<sup>10</sup> "Costs of Non-Social Policy: Towards an Economic Framework of Quality Social Policies – and the Costs of not Having Them", Rapport destiné à la DG « Emploi et Affaires sociales », Didier Fouarge, 3 janvier 2003

L'adoption du second Rapport conjoint sur l'Inclusion de l'UE<sup>11</sup> en mars 2004 constitue un jalon dans la stratégie européenne sur l'Inclusion lancée à l'occasion du Conseil de Lisbonne en 2000. L'adoption des Mémoires conjoints sur l'Inclusion avec les pays adhérents et la participation des nouveaux Etats membres à chacun des volets de la stratégie donneront une valeur ajoutée à celle-ci. A Lisbonne, les Chefs d'Etats et de Gouvernements ont promis une stratégie qui aurait "un impact décisif sur l'éradication de la pauvreté à l'horizon de 2010". C'est à l'aune de ce niveau d'ambitions qu'il conviendra d'évaluer le Rapport conjoint sur l'Inclusion.

Si le rapport donne une vision complète d'un échantillon impressionnant d'activités menées dans le cadre de la stratégie européenne, il indique clairement que le taux de progrès ne permettra pas d'atteindre l'ambition fixée à Lisbonne. Le rapport de la Commission "Réalisons Lisbonne" ne fait rien d'autre que l'admettre lorsqu'il précise « qu'il existe un risque réel d'accroissement de la pauvreté dans plusieurs Etats membres ». A moins que les priorités clés contenues dans le Rapport conjoint sur l'Inclusion ne se reflètent dans les priorités adoptées par le Conseil de Printemps, et faute d'une intégration transversale de ces priorités dans les autres objectifs décidés par le Conseil de Printemps, les Chefs d'Etats et de Gouvernements n'assumeront pas la responsabilité qui découle naturellement des décisions et objectifs de Lisbonne.

Nous citerons comme exemple la grande quantité d'investissements structurels qui sont actuellement proposés et qui feront l'objet de discussions lors du Conseil de Printemps, comme l'Initiative « Croissance »<sup>12</sup>. Cependant, force est d'admettre que les investissements dans les infrastructures ne peuvent se faire au détriment de l'investissement dans les ressources humaines, par le biais, par exemple, de systèmes appropriés de protection sociale, de logements décentes, de soins de santé de qualité et de possibilités d'apprentissage tout au long de la vie. Le développement durable est impossible sans investissements dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale; faute de quoi, de graves menaces pèseront sur une Europe de la solidarité, reflet du modèle social européen et le risque existe que le projet de l'Union européenne s'éloigne encore plus des citoyens et résidents des Etats membres de l'UE.

En outre, on avance lentement dans la reconnaissance du rôle de la dimension genre dans l'exclusion sociale, bien que la décision du Conseil concernant la Stratégie européenne révisée de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale souligne clairement l'importance de cette dimension. Comme il est indiqué dans la Communication de la Commission sur le Rapport Conjoint « Inclusion sociale », l'égalité entre les hommes et les femmes ne figure pas dans les priorités identifiées par la plupart des Plans d'action nationaux; l'analyse de la dimension genre fait défaut, au même titre que l'évaluation de l'impact sur le genre; les cibles ventilées en fonction du sexe sont peu nombreuses; l'intégration transversale de la dimension genre dans les objectifs communs se limite à l'emploi, tandis que la participation des ONG qui s'occupent des relations hommes-femmes reste très marginale.

Les enfants et les jeunes doivent également devenir plus visibles dans les PAN/inclusion et leurs droits doivent être reconnus. En effet les enfants courent un risque plus important de connaître la pauvreté que les adultes. Des efforts doivent être entrepris afin de donner une voix dans les processus de décision politique à ceux, y compris les enfants, qui sont les plus à risque de connaître l'exclusion et la pauvreté. Le processus de consultation ouverte des PAN/Inclusion doit être structuré de façon à permettre la participation la plus effective de la société civile et de lui donner un impact maximal.

---

<sup>11</sup> Adopté par le Conseil Emploi et Affaires Sociales du 4 mars 2004

<sup>12</sup> Adopté par le Conseil Européen du 12-13 décembre 2003

## **V. L'éducation et la formation pour vivre et travailler dans la société de la connaissance**

### **\*La plate-forme sociale demande au Sommet de Printemps d'engager les ressources nécessaires pour donner à chaque individu la possibilité de développer ses capacités et ses compétences\***

Plus précisément, nous demandons au Conseil européen de Printemps de :

- S'engager à traduire par des actes la reconnaissance de l'importance de l'apprentissage et de la formation tout au long de la vie en augmentant les budgets destinés à la formation et à l'apprentissage tout au long de la vie.
- Prendre l'initiative de prévenir la « marchandisation » de l'enseignement et de la formation, ainsi que la dévalorisation de l'enseignement lorsqu'il n'est pas directement relié à l'emploi.
- S'engager à réformer le Pacte de Stabilité et de Croissance afin d'en retirer les investissements publics dans les domaines de l'enseignement et de la formation.
- S'engager à promouvoir un accès non-discriminatoire à l'enseignement et à la formation pour tous, quel que soit l'âge, et mettre en place des stratégies d'apprentissage tout au long de la vie, notamment sur le lieu de travail et à destination des travailleurs âgés.

De plus en plus d'observateurs admettent que, pour stimuler la qualité, l'enseignement et l'apprentissage tout au long de la vie (LLL) sont les contreparties indispensables d'une approche de plus en plus axée sur la croissance et le taux d'emploi. Le projet de rapport conjoint sur les objectifs des systèmes d'enseignement et de formation<sup>13</sup>, qui sera présenté par la Commission au Conseil de Printemps de 2004, représente un pas positif afin de donner à l'enseignement et à l'apprentissage tout au long de la vie la place qu'ils méritent dans la Stratégie de Lisbonne. La Commission a eu raison de donner plus de poids à la stratégie d'enseignement et de formation, notamment lorsqu'il s'agissait de renforcer la dimension européenne des politiques nationales dans la poursuite des objectifs de 2010.

Cependant, il est inquiétant de voir que l'enseignement et la formation presque exclusivement considérés comme des facteurs d'emploi, malgré quelques rares références aux notions « d'accomplissement personnel » ou « de citoyenneté active ». Le rapport a, en matière d'enseignement et de formation, une approche principalement économique : tout en soulignant la nécessité d'accroître les investissements dans l'enseignement, il ne cesse de renvoyer au Pacte de Stabilité et de Croissance (PSC) afin de justifier un recentrage des dépenses publiques sur les principaux secteurs économiques et une contribution accrue du secteur privé dans l'enseignement supérieur. Le rapport, plutôt que de rééquilibrer la Stratégie de Lisbonne, renforce la tendance à une privatisation de l'enseignement et confirme le grand écart entre l'économie et la justice sociale qui devient la principale caractéristique de la Stratégie de Lisbonne.

Les Chefs d'Etats et de Gouvernements ont la responsabilité de promouvoir les investissements dans l'enseignement et la formation pour plus d'inclusion et de

<sup>13</sup> Communication de la Commission: Education & formation 2010 - l'urgence des réformes pour réussir la stratégie de Lisbonne (Projet de rapport intermédiaire conjoint sur la mise en oeuvre du programme de travail détaillé concernant le suivi des objectifs des systèmes d'éducation et de formation en Europe) COM 2003 (685)

citoyenneté active. Ils doivent également prendre en compte que le droit à l'éducation est protégé par l'article 14 de la Charte Européenne des droits fondamentaux. L'apprentissage tout au long de la vie entraîne dans son sillage des avantages sociétaux et individuels qu'il convient de valoriser. En outre, la formation de base ne devrait pas être négligée. L'accès à tous les niveaux de l'enseignement doit être garanti pour tous. Ainsi, le rapport de la Task Force « Emploi » indique que les travailleurs âgés souffrent d'un accès moindre à la formation et à l'apprentissage tout au long de la vie par rapport aux plus jeunes.

Le rôle du volontariat en tant que formation doit être reconnu. En effet il apparaît clairement que dans de nombreux pays, les jeunes trouvent plus facilement un travail ayant un lien avec leur activité bénévole plutôt qu'avec leurs études.

## **VI. Améliorer les processus existants**

**\*La Plate-forme sociale demande aux Etats membres de l'UE et à la Commission européenne de s'engager à poursuivre la mise en place de procédures permettant de rapprocher les processus politiques et de parvenir à des mécanismes coordonnés et non-hiérarchiques d'élaboration des politiques d'emploi, économiques, sociales et environnementales\***

Plus précisément, nous demandons au Conseil européen de Printemps de:

- Associer les Ministres de l'Emploi et des Affaires sociales aux futurs Sommets de Printemps
- S'engager à intégrer de manière transversale les considérations sociales, y compris la dimension genre, dans les Grandes Orientations de Politique Economique
- Demander à la Commission d'approfondir la mise en œuvre des procédures permettant de rapprocher les processus politiques
- S'engager à procéder à une consultation systématique et réelle de la société civile, conformément aux principes de bonne gouvernance
- Associer le Parlement européen dans la Méthode ouverte de Coordination
- Demander à la Commission Européenne d'examiner comment la santé publique peut-elle être intégrée à l'évaluation à mi-parcours de la stratégie de Lisbonne (Sommet de Printemps 2005)

Sur la base de la stratégie adoptée à Lisbonne, le Sommet de Göteborg en 2001 décidait que le développement durable exigeait d'aborder les politiques économiques, sociales et environnementales de manière à ce qu'elles se renforcent mutuellement. Mais, depuis lors, peu de progrès ont été réalisés dans ce sens. Malgré quelques tentatives de simplification des procédures de co-ordination des politiques, comme la rationalisation des politiques d'inclusion sociale et de protection sociale<sup>14</sup>, les politiques économiques et financières continuent de déterminer de manière substantielle les objectifs sociaux, au risque de réduire la capacité pour l'Europe d'atteindre les objectifs de Lisbonne et de Göteborg.

<sup>14</sup> Communication de la Commission sur le "Renforcement de la dimension sociale de la stratégie de Lisbonne: rationaliser la méthode ouverte de coordination appliquée à la protection sociale", 28 mai 2003

Le Conseil de Printemps doit respecter son engagement à œuvrer en faveur du développement durable et de la cohésion sociale en Europe, en mettant en œuvre des politiques qui, au lieu d'être contradictoires, se soutiennent mutuellement. Les politiques économiques et financières, dont les Grandes Orientations des Politiques Economiques (GOPE), devraient soutenir les objectifs contenus, notamment, dans la Stratégie européenne pour l'inclusion. Les dirigeants européens doivent admettre que la croissance économique ne produira pas en elle-même une société intégrée sur le plan social, et ils doivent veiller à ce qu'elle s'accompagne de politiques visant à améliorer la qualité des emplois, la protection sociale, la santé, l'égalité entre les hommes et les femmes, l'égalité, les mesures de lutte contre les discriminations et l'inclusion sociale. L'intégration transversale de la dimension genre doit être privilégiée dans les GOPE– elle en est pour l'instant totalement absente, or, sans une évaluation de l'impact différencié sur les hommes et les femmes des politiques économiques prévues dans les GOPE, il s'avère impossible d'affronter les discriminations directes et indirectes dont sont victimes les femmes.

Des changements ambitieux s'imposent afin de mettre en place des structures institutionnelles et des processus politiques favorables à ce type d'intégration politique, au-delà de l'évaluation de l'impact sur la durabilité<sup>15</sup> en vue de politiques qui, dès leur mise en place, auraient pour but de bénéficier au plus grand nombre. Pour l'instant, le principal obstacle à ce type de politique progressiste est l'absence de volonté politique.

***La bonne gouvernance est une condition sine qua non du développement durable et doit s'accompagner de la participation de la société civile au processus politique. Les futurs Sommets de Printemps devraient se préparer dans plus de transparence et, dès les premiers instants, fournir des informations claires et associer les parties prenantes concernées, dont la société civile. La révision à mi-parcours de la Stratégie de Lisbonne en 2005 sera un moment charnière dans ce processus.***

## ***VII Mobiliser les moyens nécessaires***

**\*La Plate-forme sociale demande à l'UE et aux Etats membres de respecter les engagements pris en faveur des objectifs de Lisbonne, en réalisant les investissements publics nécessaires et en créant un environnement susceptible de susciter des investissements d'autres secteurs, afin de soutenir les objectifs de Lisbonne, dont ceux qui concernent l'inclusion sociale et des niveaux élevés d'emploi\***

*Ces demandes sont détaillées dans le manifeste de campagne de la Plate-forme sociale, du Bureau européen de l'Environnement et de la CES « Investir dans le développement durable ».*

Plus précisément, nous demandons au Conseil européen de Printemps de :

- S'engager à investir dans le Développement durable
- S'engager à réformer le Pacte de Stabilité et de Croissance de manière à ce que celui-ci ne pénalise pas les Etats désireux d'investir dans les biens et services publics

<sup>15</sup> Communication de la Commission sur l'évaluation de l'impact, COM 2002/276 du 5 juin 2002

- Promouvoir le recours à des dispositions sociales et environnementales dans les contrats de marché public. Il convient également de faire un travail pédagogique à l'intention des collectivités locales pour qu'elles incluent des critères sociaux et environnementaux dans leurs appels d'offre, tout en respectant les directives européennes.
- Accepter d'imposer des règles obligatoires aux entreprises afin qu'elles déclarent leurs politiques et principes de Responsabilité sociale des Entreprises (RSE) et présentent un rapport annuel à propos de la manière dont elles les appliquent, et donner aux entreprises européennes, aux syndicats et à la société civile un rôle de tête pour parvenir à un processus de RSE gérable et légalement contraignant
- Promouvoir le recours à des incitants financiers et à des réductions fiscales pour les investissements dans des projets de développement durable.

Des investissements publics bien ciblés sont le principal moyen d'atteindre les objectifs de Lisbonne, et plus particulièrement celui de cohésion sociale. Les dirigeants européens doivent reconnaître que, s'ils laissent à d'autres la responsabilité d'investir, ils risquent d'échouer dans un grand nombre des objectifs européens ; ils doivent prendre la responsabilité d'investir l'argent public en conformité avec les objectifs sociaux et environnementaux.

La Plate-forme sociale s'est jointe au Bureau Européen pour l'Environnement (BEE) et à la Confédération européenne des Syndicats (CES) en vue d'une campagne en faveur de l'investissement dans le développement durable (ce qui équivaut à investir pour un développement qui poursuivrait simultanément des objectifs économiques, sociaux et environnementaux). La campagne souligne le rôle des investissements publics de qualité pour réaliser un développement durable – ce qui ne signifie pas automatiquement plus d'investissements, mais de meilleurs investissements. Le Sommet de Printemps de cette année doit s'engager à réaliser ce type d'investissements, par exemple en intégrant les objectifs d'inclusion sociale, d'emplois de qualité et de protection de l'environnement dans le prochain programme des Fonds structurels, dans le Budget européen pour la recherche et le développement et dans la Politique Agricole Commune. Il doit également accepter de réformer le Pacte de Stabilité et de Croissance qui, pour l'instant, s'érige en obstacle aux investissements dans les biens et services publics en raison des restrictions des niveaux de déficit public prévues.

La campagne démontre également que les gouvernements doivent faire plus pour créer un environnement favorable à un investissement « durable » de l'argent privé, par exemple par le biais de politiques fiscales ou en encourageant l'introduction de critères sociaux et environnementaux dans les marchés publics.

Lisbonne en a appelé au sens de la responsabilité sociale des entreprises, dans les domaines de l'apprentissage tout au long de la vie, de l'organisation du travail, de l'égalité des chances, de l'inclusion sociale et du développement durable. La Responsabilité sociale des entreprises (RSE)<sup>16</sup> est un des meilleurs moyens de galvaniser

---

<sup>16</sup> La Plate-forme sociale est membre du Forum européen multi-acteurs sur la responsabilité sociale des entreprises

l'investissement privé dans le but d'atteindre des objectifs publics comme ceux qui ont été adoptés à Lisbonne et à Göteborg. La politique publique doit être le moteur de la RSE et prévoir des règles obligeant les entreprises à rendre compte en matière sociale et environnementale. Les PME devraient recevoir des conseils et une attention particulière. Le politique doit prendre l'initiative de souligner que la RSE est un outil non seulement de développement humain, mais également de rentabilité.

---

La Plate-forme des ONG européennes du secteur social (la plate-forme sociale) a été fondée en 1995. Elle regroupe près de 40 organisations non-gouvernementales, fédérations et réseaux européens qui travaillent à la construction d'une société ouverte à tous et à la promotion d'une dimension sociale de l'Union européenne.

Les membres de la Plate-forme représentent des milliers d'organisations, d'associations et autres organismes bénévoles ou du tiers secteur, qui défendent les intérêts d'une grande diversité de groupes de la société civile. On y retrouve des organisations de femmes, de personnes âgées, de personnes handicapées, de sans emploi, de migrants, de personnes en situation de pauvreté, de jeunes d'enfants et de famille ainsi que d'homosexuels et de lesbiennes. Parmi les organisations membres, on compte des ONG travaillant sur des questions sociales telles que la justice sociale, l'exclusion du logement, l'éducation permanente, la santé et le racisme.

*La Plate-forme sociale remercie la Commission des Communautés européennes pour le soutien financier qu'elle lui apporte. Ce document reflète l'opinion de la Plate-forme. La Commission ne saurait être tenue responsable de l'usage qui serait fait des informations contenues dans ce document. Nous encourageons la reproduction du tout ou d'une partie de ce document avec l'autorisation préalable de son auteur.*